

DEMANDE DE LOGEMENT EN RESIDENCE UNIVERSITAIRE

Etudiants de nationalité étrangère de moins de 30 ans
dont la durée des études est d'au moins une année universitaire

Une Convention entre Grenoble INP et le Crous de Grenoble permet aux étudiants de nationalité étrangère s'inscrivant pour au moins une année universitaire d'être éligible à l'affectation d'un logement en résidence étudiante.

Le nombre de places est limité. Pour envisager une proposition de logement par le Crous, la demande doit se faire en respectant les calendriers et procédures suivants :

Public concerné

- **Étudiant de nationalité étrangère HORS ECHANGE ET DOUBLE DIPLOME** entre Grenoble INP-UGA et une autre université, **HORS PARTENARIAT** (IDEX, ISSO, Campus France...)
- Inscription à Grenoble INP en 2022/2023 pour **au moins une année universitaire**
- Vous avez **moins de 30 ans** au 01/09/2022

1^{ère} étape

Double identification INDISPENSABLE
pour permettre de vous faire une proposition de logement

IDENTIFICATION - Crous

Sur le portail de la vie étudiante
Service Logement du Crous

Créer un compte sur **Mes Services**
messervices.etudiant.gouv.fr



Dès réception de la lettre d'admission
et **AVANT LE 19 JUILLET 2022**

IDENTIFICATION – Grenoble INP

Informez la **scolarité de votre école de Grenoble INP**
que vous souhaitez être logé en résidence universitaire

Vérification éligibilité – transmission au Service Logement

NE PAS FORMULER DE VŒU DE LOGEMENT

Un nombre limité de chambres est réservé **de façon aléatoire**
en fonction des disponibilités restantes
dans les différentes résidences du Crous
pour les étudiants de Grenoble INP-UGA

Proposition de logement par le Crous

Localisation aléatoire en fonction des disponibilités restantes
(Nombre de places limité)

2^{ème} étape

- Réception de la proposition via l'adresse-mail utilisée pour créer votre compte MesServices
- Proposition à valider sous 24h – 100€ pour valider la réservation

3^{ème} étape

La **garantie Visale** est **OBLIGATOIRE**

- Pour finaliser le dossier logement du Crous après la réservation
- Pour permettre votre entrée dans le logement

Garantie VISALE

Adhérer à la garantie **Visale**

<https://www.visale.fr/>

Caution locative gratuite
sans conditions de ressources
pour les étudiants de moins de 30 ans

[Tuto](#)

ATTENTION

Il faut compter entre 2 et 7 jours pour obtenir le **visa-visale obligatoire** pour finaliser le dossier après votre réservation

→ **Anticipez vos démarches AU PLUS TÔT**

(Une fois obtenu, le visa-Visale est valable 6 mois)



En résumé

Identification Crous

Si vous n'avez pas de compte MesServices, le Crous ne pourra pas vous faire de proposition

Identification Grenoble INP

Si vous n'êtes pas connu du service de scolarité ET du service Logement de Grenoble INP, vous ne serez pas prioritaire pour l'attribution d'un logement

Adhésion à Visale

Si vous n'avez pas adhéré à Visale, la résidence ne pourra pas vous remettre vos clés

ATTENTION

L'attribution d'un logement est conditionnée à ces démarches sous réserve de :

- **disponibilité de logement**
- **respect du calendrier**
- **respect des conditions d'éligibilité**



INFO



Les admissions sont effectives à compter **du 1er septembre**.
Vous devez avoir réglé le loyer du mois de septembre au plus tard le 10 septembre.
A défaut, le logement sera attribué à un autre étudiant.

Si vous n'êtes pas en mesure d'occuper votre logement dès le mois de septembre, vous devez rapidement informer la résidence.

Le loyer reste dû pour toute la durée de l'inoccupation avant votre arrivée.